POLYNESIE FRANÇAISE

Le Président

N° 06081 / PR

Papeete, le 14 SEP. 2020

Affaire suivie par :
Direction du budget et des finances

CIRCULAIRE

à

Mesdames et messieurs les chefs de service

s/c de mesdames et messieurs les ministres

Objet : Clôture de l'exercice budgétaire 2020.

Réf. : Circulaire permanente n° 6080 /PR du 14/09/2020.

L'exercice budgétaire en cours se clôt le 31 décembre 2020, tant pour le budget général que pour les comptes spéciaux.

La présente circulaire a pour objet de fixer les dates limites à respecter pour le traitement des opérations comptables de l'exercice 2020.

Les délais accordés dans le cadre de la journée complémentaire sont supprimés. Cela ayant pour conséquence d'avancer la date de remise des propositions d'ordonnancement de la section de fonctionnement au mois de décembre 2020 au lieu de janvier 2021. Il n'y a pas de changement pour la section d'investissement.

1. **Date limite de liquidation et de dépôt des propositions d'ordonnancement en section d'investissement**

Les décomptes de marché, les factures et autres pièces justificatives concernées devront parvenir à la DBF au plus tard le **jeudi 3 décembre 2020 à 11h30**.

Les dépenses en travaux en régie doivent faire l'objet d'une liquidation classique, la saisie en charges à payer (CAP) n'est plus autorisée.

Les liquidations parvenues après cette date seront rejetées informatiquement et les dossiers correspondants seront retournés aux services liquidateurs.

2. **Date limite de liquidation et de dépôt des propositions d'ordonnancement en section de fonctionnement**

Les factures, états liquidatifs ou états de cession se rapportant à un service fait en 2020 devront parvenir à la direction du budget et des finances (DBF) :

B.P. 2551 , 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – Quartier Broche, – Avenue Pouvanaa a OOPA
Tél. : (689) 40 47 20 00 - Fax. : (689) 40 47 21 10 - Email : capr@presidence.pf - http://www.presidence.pf

- **Jeudi 10 décembre 2020 à 11h30** pour les dépenses de fonctionnement (hors travaux en régie) ;
- **Jeudi 3 décembre 2020 à 11h30** pour les travaux en régie.

Tout « service fait » en 2020 dont la pièce justificative ne peut être produite et transmise aux dates mentionnées ci-dessus doit faire l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2020 en charge à payer à l'exception des dépenses de travaux en régie et en devises étrangères (hors euro).

La liquidation des dépenses selon la procédure des CAP sera ouverte dans POLYGF du **lundi 04 janvier 2021 au mercredi 06 janvier 2021**.

Les propositions d'ordonnancement des CAP devront être réceptionnées par la DBF au plus tard le **jeudi 07 janvier 2021 à 11h30**.

Je vous invite à prendre toutes les dispositions utiles auprès de votre équipe dédiée au traitement des dépenses (secrétaire, planton, comptable, correspondant CDE) afin de respecter les dates et heures fixées.

Les différentes dates de clôture sont récapitulées dans le tableau ci-après :

** : propositions d'ordonnancement*	INVESTISSEMENT ET TRAVAUX EN REGIE	FONCTIONNEMENT
Date limite de dépôt des PO*	Jeudi 3 décembre 2020 à 11h30	Jeudi 10 décembre 2020 à 11h30
Date limite de mandatement	Lundi 14 décembre 2020	Jeudi 17 décembre 2020

	FONCTIONNEMENT
Date d'ouverture des saisies des CAP	Lundi 04 janvier 2021
Date limite de saisie des CAP	Mercredi 06 janvier 2021
Date limite de dépôt des PO de CAP	Jeudi 07 janvier 2021 à 11h30

Edouard FRITCH

GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
LE PRÉSIDENT

POLYNESIE FRANÇAISE

Le Président

N° 06081 / PR

Papeete, le 14 SEP. 2020

Affaire suivie par :
Direction du budget et des finances

CIRCULAIRE

à

Mesdames et messieurs les chefs de service

s/c de mesdames et messieurs les ministres

Objet : Clôture de l'exercice budgétaire 2020.

Réf. : Circulaire permanente n° 6080 /PR du 14/09/2020.

L'exercice budgétaire en cours se clôt le 31 décembre 2020, tant pour le budget général que pour les comptes spéciaux.

La présente circulaire a pour objet de fixer les dates limites à respecter pour le traitement des opérations comptables de l'exercice 2020.

Les délais accordés dans le cadre de la journée complémentaire sont supprimés. Cela ayant pour conséquence d'avancer la date de remise des propositions d'ordonnancement de la section de fonctionnement au mois de décembre 2020 au lieu de janvier 2021. Il n'y a pas de changement pour la section d'investissement.

1. **Date limite de liquidation et de dépôt des propositions d'ordonnancement en section d'investissement**

Les décomptes de marché, les factures et autres pièces justificatives concernées devront parvenir à la DBF au plus tard le **jeudi 3 décembre 2020 à 11h30**.

Les dépenses en travaux en régie doivent faire l'objet d'une liquidation classique, la saisie en charges à payer (CAP) n'est plus autorisée.

Les liquidations parvenues après cette date seront rejetées informatiquement et les dossiers correspondants seront retournés aux services liquidateurs.

2. **Date limite de liquidation et de dépôt des propositions d'ordonnancement en section de fonctionnement**

Les factures, états liquidatifs ou états de cession se rapportant à un service fait en 2020 devront parvenir à la direction du budget et des finances (DBF) :

B.P. 2551 , 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – Quartier Broche, – Avenue Pouvanaa a OOPA
Tél. : (689) 40 47 20 00 - Fax. : (689) 40 47 21 10 - Email : capr@presidence.pf - http://www.presidence.pf

- **Jeudi 10 décembre 2020 à 11h30** pour les dépenses de fonctionnement (hors travaux en régie) ;
- **Jeudi 3 décembre 2020 à 11h30** pour les travaux en régie.

Tout « service fait » en 2020 dont la pièce justificative ne peut être produite et transmise aux dates mentionnées ci-dessus doit faire l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2020 en charge à payer à l'exception des dépenses de travaux en régie et en devises étrangères (hors euro).

La liquidation des dépenses selon la procédure des CAP sera ouverte dans POLYGF du **lundi 04 janvier 2021 au mercredi 06 janvier 2021**.

Les propositions d'ordonnancement des CAP devront être réceptionnées par la DBF au plus tard le **jeudi 07 janvier 2021 à 11h30**.

Je vous invite à prendre toutes les dispositions utiles auprès de votre équipe dédiée au traitement des dépenses (secrétaire, planton, comptable, correspondant CDE) afin de respecter les dates et heures fixées.

Les différentes dates de clôture sont récapitulées dans le tableau ci-après :

** : propositions d'ordonnancement*	INVESTISSEMENT ET TRAVAUX EN REGIE	FONCTIONNEMENT
Date limite de dépôt des PO*	Jeudi 3 décembre 2020 à 11h30	Jeudi 10 décembre 2020 à 11h30
Date limite de mandatement	Lundi 14 décembre 2020	Jeudi 17 décembre 2020

	FONCTIONNEMENT
Date d'ouverture des saisies des CAP	Lundi 04 janvier 2021
Date limite de saisie des CAP	Mercredi 06 janvier 2021
Date limite de dépôt des PO de CAP	Jeudi 07 janvier 2021 à 11h30

Copies :

SGG 1
REG 1
DBF 1

Lexpol :

DMRA

Edouard FRITCH

GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
LE PRÉSIDENT